

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS II

MASTER

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2011 relatif aux habilitations de l'université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux;

Vu l'avis conforme du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche;

Vu les pièces justificatives produites par M. Arnaud DURAND, né le 04 Mars 1985 à TOURS (37) en vue de son inscription au master;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

Le diplôme de **MASTER DROIT, mention droit privé spécialité PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE finalité professionnelle**

mention Bien

est délivré à **M. Arnaud DURAND**

au titre de l'année universitaire 2012-2013

Et confère **le grade de master**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 27/09/2013

Le titulaire



le Président



Guillaume LEYTE

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



François WEIL

N° **PARII**

9791476 20136033